



Mairie de Fontenay le Vicomte

N° 2026/17

ARRETE DU MAIRE INTERDISANT L'UTILISATION DU TERRAIN DE FOOTBALL

Le Maire de la Commune de Fontenay le Vicomte,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2213-23,

Considérant l'état et l'entretien nécessaire du stade,

ARRETE

Article 1^{er} : En raison du traitement effectué sur la pelouse l'accès au stade Laurent Massacret sera interdit du vendredi 13 mars 2026 au lundi 16 mars 2026 inclus.

Article 2 : Un arrêté sera affiché aux abords du terrain de football.

Article 3 : Madame le Maire, Messieurs les employés communaux des services techniques, Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Ballancourt, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté qui sera publié par affichage aux lieux habituels dans le village.

Fontenay-le-Vicomte le 13 mars 2026

Le Maire
Valérie MICK RIVES

